



PRÉFECTURE DU VAL D'OISE
ARRIVÉE LE
06 FEV. 2024
CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

ARRIVÉE
02 FEV. 2024
2023/62
PRÉFECTURE DU VAL D'OISE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 8 novembre 2023

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
14	8	14

L'an 2023, le 08 novembre 2023 à 19 h 00, le Conseil Municipal de la Commune de Us s'est réuni en Mairie, sous la présidence de Monsieur JHONY BOURGIN, Maire, en session ordinaire. La convocation et l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 03 novembre, 2023 et ont été numériquement communiqués sur le site de la Mairie ce même jour.

Vote	
pour	14
Contre :	0
Blanc :	0

Présents : MM Bourgin, Mme Quillent, Mme Sinty, M. Potin, M. Augustin, M. Voisin, Mme Six, Mme Muraro.

Excusés représentés : Ont donné pouvoir :
M. Frénéa pouvoir à M. Bourgin,
M. Bouxirot à Mme Sinty
Mme Chéron à M. Voisin
M. Vandamme à Mme Quillent
Mme Dubuisson à Mme Six
M. Buxaderas à Mme Muraro

Secrétaire : Mme Quillent

Acte rendu exécutoire après dépôt
Préfecture du Val d'Oise.

Le 31/01/2024
Et publication du :

D2023 62

Objet : cartes cadeaux année 2023



Vu la délibération en date du 19 octobre 2022 N° 41 créant une régie d'avance à fonctionnement périodique pour l'attribution des cartes cadeaux,
Le Conseil Municipal décide d'allouer une carte cadeaux pour l'année 2023,

De 20 euros aux enfants de la commune de Us, du CM1 à 18 ans inclus au 31 décembre 2023 (206 enfants et jeunes ont été recensés).

De 100 euros aux agents titulaires de la commune au nombre de 8.

De 150 euros aux agents non titulaires de la commune au nombre de 8.

Pour un montant total de 5 970 euros.

La somme est prévue au budget primitif 2023.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures.

Le MAIRE
J. BOURGIN



La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :



République Française
Département du Val d'Oise
Canton de Pontoise
Commune d'US

2023/62

- Recours administratif gracieux auprès de mes services ;
- **Recours contentieux pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif de Pontoise.**